

BUREAUX : RUE NAIN

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire. ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

DIRECTEUR-GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, chez le bureau du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, Libraire, rue Grand-Chaussée; A Paris, chez MM. Havas, Lafitte-Boullier, 4, Clo place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 43, 7 38, 9 30, 11 41, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 48, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13, 10 22, 11 15, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 7 12, 8 12, 9 46, 11 17, 12 17, 1 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05, 12 05, 3 21, 4 50, 5 53, 7 10, 9 10.

BOURSE DE PARIS

DU 4 MARS	
3 0/0	57 30
4 1/2	82 75
Emprunt 1871	89 35
Emprunt 1872	91 40
DU 5 MARS	
3 0/0	57 30
4 1/2	82 90
Emprunt 1871	89 40
Emprunt 1872	91 40

ROUBAIX, 5 MARS 1875

M. Thiers a parlé ! On lira plus loin la substance de son discours. Le président n'a voulu rompre avec personne, ni avec la majorité réelle, la majorité conservatrice, ni avec la majorité factice que les intrigants du centre gauche et de la gauche modérée faisaient miroiter depuis deux jours à ses yeux. S'il y avait une balance pour peser les concessions qu'il a faites à l'une et à l'autre de ces majorités, nous croyons toutefois qu'elle pencherait du côté de la véritable, de la seule majorité sérieuse, de celle qui s'est groupée samedi autour de M. Dufaure, et qui s'est retrouvée compacte au scrutin d'aujourd'hui. Nous emportons la conviction, tout en désirant mieux, que la journée qui vient de s'écouler est un échec pour nos adversaires plutôt que pour nous, et que l'événement a justifié nos prévisions dans la mesure même où nous les avons exprimées.

En face de cette attitude du pouvoir, nous ne pouvons que continuer aux conservateurs nos exhortations à l'énergie, à la concorde et un ralliement conditionnel autour du pouvoir légal. Si l'écueil de la république subreptice, instituée par un escamotage, paraît évité, au grand déplaisir de la gauche, qui prétendait faire sortir cette institution du Message du 13 novembre, il faut s'attendre encore à voir la même question, le même accouchement forcé reparaître sous d'autres formes. Sur tout le débat actuel plane l'ombre des élections générales à venir. Méfions-nous, dès aujourd'hui, du plébiscite indirect qui tiendrait à faire sacrer la République dans la personne et sous le pseudonyme de M. Thiers, candidat élu dans nos quatre-vingt-six départements, par le concours aveuglé des radicaux et des conservateurs à la fois. C'est une incarnation probable du péril de l'escamotage républicain, qu'il importe de dévoiler sans retard. Il faut se prémunir contre ce truc. La République, s'il faut la subir, ne doit pas sortir d'une trappe, mais du vœu sincère de la nation librement consultée sur la République elle-même.

Quand il s'agira de régler le lendemain du *statu quo*, qui est encore, en définitive, le pacte de Bordeaux (M. Thiers vient de le proclamer), les conservateurs devront, avant tout, s'opposer à ce que le président de la République puisse être député dans l'Assemblée prochaine. Voilà l'avertissement péremptoire qui nous paraît se dégager du débat d'aujourd'hui; dit fort bien *Paris-Journal*, lequel est presque rassurant en

ce qui concerne l'heure présente, mais ne diminue en rien les alarmes et les défiances prochaines. Comme on le verra au compte-rendu, le préambule du projet de loi a été voté par 475 voix contre 199.

Le *Journal des Débats*, qui accueille volontiers, comme on sait, ce genre de communications, publie aujourd'hui une lettre de M. Charles Loyson, qui, en religion, avant son apostasie et son mariage, fut le Père Hyacinthe. Cet infortuné semble avoir un secret sentiment des odieuses nécessités de sa situation. Il est appelé à Genève par ceux qui viennent d'en chasser Mgr Mermillod. Il comprend si bien l'impression de dégoût que ce rapprochement doit causer au public honnête, qu'il éprouve d'avance ce besoin de se disculper sophistiquement. Il écrit à un ami confidentiellement et passe la lettre à la publicité des *Débats*.

Nous la reproduisons parce qu'elle n'est pas longue :

Paris, le 3 mars 1875.

Mon cher ami,

Vous avez été bien informé. Je suis appelé à Genève par le vœu de 300 catholiques, non pour y remplir des fonctions pastorales, mais pour y prêcher les principes du vrai catholicisme. Je sais que cette démarche sera dénoncée par une certaine presse qui s'efforcera de la rattacher au conflit dont Genève vient d'être le théâtre. A de telles interprétations, la réponse est aisée : j'en ai pris aucune part et je n'ai eu à donner aucun avis dans ce conflit; la mission purement religieuse que je vais remplir lui est, par sa nature même, antérieure, et j'ose ajouter supérieure, car elle répond à une situation de l'Eglise qui s'affirme de plus en plus dans l'Europe entière.

Sans m'immiscer à aucun degré dans les questions politiques qui, par la faute du parti clérical et de la curie romaine, compliquent partout à cette heure les questions religieuses, je ne demande qu'une seule chose aux gouvernements de ce monde : la liberté de prêcher l'Evangile; et je vais à Genève comme j'ai été à Munich, à Cologne, à Rome, comme j'ai partout osé m'appeler des catholiques résolu à n'abdiquer la foi de leurs pères ni entre les mains de l'ultramontanisme, ni entre celles de l'incrédulité.

HYACINTHE LOYSON.

Triste langage ! Tout y est faux, jusqu'à cette signature du moine défrôqué réunissant dans une promiscuité mal sonnante son nom religieux sali et profané à son nom civil qu'il n'honore pas. Calvin, quand il s'en fut à Genève, était plus franc.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Discours de M. Thiers

Séance du mardi 4 Mars.

C'est aujourd'hui que M. Thiers parlera. Dans quel sens se prononcera-t-il ? Matia-tiendra-t-il ou abandonnera-t-il son message ? Inclina-t-il vers la République ou vers la Monarchie ? Grave question. Quelle que doive être la solution, la lumière se fera et chacun saura à quoi s'en tenir sur la pensée et les tendances du gouvernement.

En attendant, l'anxiété est extrême. L'affluence est aujourd'hui plus considérable que jamais. On pressent une séance de grands jours.

Les tribunes publiques sont envahies longtemps avant l'heure. Une couronne de fraîches et brillantes toilettes s'étale au premier rang des galeries. Faut-il citer des noms ? Nous remarquons M^{me} Thiers, la princesse Tronbitskoï, M^{me} de Pourtalès, M^{me} de Goulard, M^{me} de Rainville, M^{me} de Mac-Mahon, M^{me} Hervé, etc.

Dans l'enceinte parlementaire, des groupes bruyants et tumultueux se forment. On converse avec agitation.

Vers 2 h. 40, la séance est ouverte.

Pas d'incident sur le procès-verbal. Le président de la République monte à la tribune armé d'un rouleau de papier. (Mouvement général d'attention). L'honorable président commence par déclarer qu'il avait cru pouvoir se dispenser de monter à la tribune après M. le garde des sceaux, qui a bien exprimé la pensée du gouvernement, mais une interpellation toute naturelle m'a été adressée, j'étais obligé de répondre. Je viens déclarer tout d'abord que je me rattache aux résolutions de la commission. On peut constater telle ou telle expression, on peut changer les termes, mais il faut éviter le chaos. Voilà pourquoi nous maintenons le texte de la commission. Celle-ci m'a accordé le droit de veto, et je vous prie de le maintenir. La commission vous demande l'indispensable pour le maintien de la République conservatrice; j'ai demandé jadis les libertés nécessaires, aujourd'hui je vous demande les institutions nécessaires pour affermir les institutions actuelles, ainsi que vous l'a demandé le message tant calomnié, mais qui y a un besoin, c'est celui de l'accord. Que reste-t-il aujourd'hui dans le pays ? L'Assemblée et celui qu'on a appelé son délégué. Mais le délégué, comment peut-il gouverner sans majorité; l'Assemblée coupée en deux, il ne peut rien. Le président de la République est arrivé à un âge où les convictions sont arrêtées et sa conviction est qu'il faut un gouvernement légal. Appuyé sur la majorité, M. Thiers fera, pour rendre ce gouvernement possible, toutes les concessions compatibles avec sa dignité. De son côté, l'Assemblée ne peut se séparer sans avoir donné au pays des institutions convenant au gouvernement régulier. — M. Thiers raconte ensuite la façon dont l'accord s'est fait entre la commission et le gouvernement. Je demande à tous les hommes de bonne foi ce qu'ils feraient à notre place. En France, tant de gouvernements ont sombré, pourquoi ? parce que les hommes qui les soutenaient étaient divisés.

Il y en a qui ne croient pas à la République, d'autres au contraire voient en elle le salut de la France. J'arogue que moi-même je crois qu'elle peut arriver au maintien de l'ordre. J'espère qu'après la liberté religieuse nous arriverons à la liberté politique; et quand le gouvernement actuel veut la tolérance, on dit qu'il se sert de l'équivoque ! Croyez-vous que nous cherchons à équivoquer pour nous maintenir ? A quelque côté de la chambre que nous nous adressions, on offrira une solution, mais ne devons-nous pas nous arrêter plutôt devant le pacte de Bordeaux, le maintenir encore aujourd'hui. Voilà la vérité de la situation, et le jour où l'Assemblée m'a chargé du fardeau du gouvernement, je ne me suis pas fait illusion sur les difficultés, mais je me suis mis à l'œuvre, sans illusion, et avec l'espérance que mes efforts ne seraient pas stériles. Or, pour arriver à gouverner, à réorganiser le pays, fallait-il abolir la République ? Nul n'y a songé.

On s'est décidé de faire passer le gouvernement des mains exaspérées à des mains prudentes et sages, capables de maintenir l'ordre. Ce jour-là, je suis devenu chef du pouvoir exécutif de la République. Puis l'Assemblée m'a conféré le titre de président de la République, en quoi l'Assemblée a voulu maintenir la République, pourvu qu'elle soit sage, et ce fut, de la part de l'Assemblée, un grand acte de sagesse, en ce moment où l'effervescence était grande.

J'ai rempli mon devoir; je n'ai pas été un dépositaire infidèle envers aucun parti.

M. Thiers rappelle ensuite que c'est lui qui a conseillé à l'Assemblée de ne pas rentrer dans Paris et de siéger à Versailles. Il a ajouté : J'ai promis de conserver la liberté du pays; elle est entière. La majorité de l'Assemblée et le pays sont libres; le pacte de Bordeaux signifie pour ceux-ci la sûreté du président, pour ceux-là la liberté de l'aveu, pour moi la loyale fidélité à mes devoirs. L'orateur examine ensuite la situation du pays. Au lendemain de la guerre, nous n'avions plus d'armée.

Parlant du traité de paix, M. Thiers rappelle que lui et son ami M. Jules Favre ont obtenu un délai de six jours au lieu de deux jours pour traiter, puis une paix douloureuse a été signée et M. Jules Favre a consenti à la signer avec moi, ajoute le président dont la voix trahit une grande émotion, mais la consolation de prévoir le terme de l'occupation étrangère, (applaudissements), en effet, le moment de la libération est proche et il dépend de la sagesse de l'Assemblée d'abréger ce délai. Il y a deux parties, le sol d'abord et l'ordre et la tranquillité publique; ensuite nous aurons voulu, avec notre sang et notre vie, délivrer le sol; nous avons voulu, du moins, et nous avons pu rétablir la seconde patrie; l'ordre est rétabli d'une manière sûre, et personne ne songe à le troubler; la confiance est revenue, non-seulement dans le pays, mais aussi dans l'Europe; la prospérité est revenue et vous êtes les co-partageants de ces résultats. Le gouvernement, qui n'est pas provisoire mais qui n'est pas définitif non plus, a réalisé ce qu'il avait promis. Ne croyez pas que le pacte de Bordeaux me soit pénible. Si nous voulions le prendre au pied de la lettre, nous viendrions vous dire : Le pays est ranimé; il est temps de le consulter d'une manière définitive. Nous ne l'avons pas fait.

Nous ne vous avons pas dit de constituer avant de vous séparer, mais de donner au pays le moyen de vivre comme il a vécu depuis deux ans; nous avons dit que le moment est venu de s'occuper de quelques grandes institutions constitutives, voilà ce que nous avons dit. L'orateur ajoute qu'il s'agit moins de proclamer la République, ce qu'il ne conseille pas à l'Assemblée, que de faire des actes. Maintenant, d'où est venu le Message de novembre ? De cette pensée qu'il fallait faire quelque chose en vertu du pouvoir constituant que l'Assemblée s'est reconnu et que je suis loin de lui contester, car j'ai la conviction que le pays vous a donné tous les moyens, tous sans exception. L'Assemblée avait pour mission de faire la joie et de libérer le territoire, elle a déterminé le terme de son mandat.

Plusieurs voix à droite. — Non pas ! (Agitation)

Je n'ai pas dit que la dissolution était pour une époque fixe, mais tout le monde pense que cette année est le terme de vos travaux. Aussi ne devais-je pas demander à l'Assemblée des institutions capables d'assurer l'ordre dans le pays ? M. Gambetta a dit qu'il désirait qu'une autre Assemblée fit cette œuvre, moi je ne suis pas de cet avis; d'ailleurs, quand nos discussions modérées, les candidats modérés passent; quand nos

discussions sont immodérées, les candidats immodérés triomphent. Aussi avons-nous désiré une seconde Chambre. La République des Etats-Unis possède une seconde Chambre et on peut l'imiter. On a dit que prenant part aux discussions de l'Assemblée, je g'nais son indépendance. Mais à ce moment où l'on réorganise le pays, l'administration, les finances, pouvais-je rester dans le repos, me renfermer dans le palais de la pénitence, (rires) pardon, de la présidence.

Devais-je accepter toutes les solutions contraires à ma pensée, j'aurais manqué à tous mes devoirs. On a parlé de coup d'Etat; pour qui me connaît, cela était ridicule. Non, je n'ai voulu apporter que mes conseils; quoiqu'il en soit, j'accepte les articles de la commission et je prie M. de Vantoux de ne pas venir à mon secours. Mais il insiste sur ce point qu'il faut donner à la République, puisque nous sommes sous un gouvernement républicain, (dénégation à droite) les institutions nécessaires. La République existe.

Plusieurs voix : Provisoire !

M. Thiers : Elle est le gouvernement légal proclamé.

Plusieurs voix répètent : Provisoire !

M. Thiers : Et j'ai promis d'en remettre le dépôt intact, il s'agit non de faire une république définitive, mais une république conservatrice, car, pour le moment, on ne peut faire la monarchie.

M. du Temple : Grâce à vous.

M. Thiers : Honorons-nous par cette tolérance réciproque qui est ce qu'on peut appeler la charité des opinions. L'orateur poursuit en disant : Ne parlons pas de république éternelle; ne proclamons pas la République. Respectons toutes les consciences politiques. Toutefois, ne faut-il pas soutenir son pays, même quand il a un gouvernement que nous n'aimons pas. Il lui faut des armées, des finances. Soutenons-le pour la patrie elle-même.

Le président se résume en déclarant que le pacte de Bordeaux continue (Applaudissements à droite) Quand au gouvernement, il tiendra scrupuleusement sa parole; on lui a confié le dépôt de la République; le jour où le pays voudra lui demander compte de sa conduite, c'est une République qu'il remettra au pays. — Ce n'est pas de cela qu'on vous a chargé, s'écrie une voix à droite.

Le Président conclut en priant l'Assemblée de voter les conclusions de la Commission. Cette prière lui est inspirée non point par son intérêt personnel, (Interruption à droite) mais par l'intérêt du pays. (Vifs applaudissements aux centres et sur plusieurs bancs à gauche.) M. Thiers est félicité par un grand nombre de députés.

Clôture de la discussion générale.

Un scrutin s'ouvre sur le préambule du projet.

Résultat : Ce préambule est adopté par 475 voix contre 199.

A demain la suite de la discussion.

La séance est levée à 5 heures.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 4 mars.

Au moment où M. Thiers va enfin s'expliquer, il importe de bien préciser la situation parlementaire.

Depuis que la discussion de la loi des Trente est commencée, tout le résultat de ce débat repose sur l'attitude que prendra la droite modérée. L'extrême gauche et la moitié de la gauche sont

Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 6 MARS 1875

— 34 —

LE TRIOMPHE D'UNE FEMME

(Traduction de l'anglais)

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE XIII.

Hazlewood. — (Suite)

« Ne le trouvez-vous pas beau, miss Vincent, demanda-t-elle sans attendre une réponse. Oui, n'est-ce pas, tout le monde le trouve beau, et puis mistress Darrell dit qu'il est si élégant, si grand, si aristocratique. Il héritera de Woodlands par la suite et de tout l'argent de M. de Crespigny. Ah ! mais j'y songe, vous ne connaissez pas Woodlands ni M. de Crespigny. Comment connaissez-vous tout cela, vous n'êtes jamais venue dans le Berkshire. Et il... pas M. de Crespigny, qui est un vieillard méchant, enroué, hypocondre... comment dit-on cela?... et Lancelot Darrell est si accompli. C'est un artiste, voyez-vous, et toutes les aquarelles du salon et du parloir sont faites par lui. Il est musicien, il chante et il s'agit de partir; il monte à cheval; il joue à la brasse et il est si

firer; bref, c'est un admirable Crichton. N'allez-vous pas vous figurer que je sois amoureuse de lui, miss Vincent, ajouta la jeune fille en rougissant et en riant, je ne l'ai jamais vu de ma vie et je ne sais tout cela que par oui-dire.

— Vous ne l'avez jamais vu ? répéta Eleanor.

Lancelot Darrell n'habitait donc pas Hazlewood ?

« Non, observa la veuve. Mon fils a des ennemis, et ces ennemis, je l'avoue avec peine, ce sont ses parents. Au lieu d'occuper la position à laquelle il a droit par ses talents, sans compter sa naissance, il a été forcé d'aller dans l'Inde en qualité de marchand. Je ne suis pas étonnée qu'il se révolte contre une pareille injustice et qu'il ne puisse pardonner. »

La figure de mistress Darrell s'assombrit pendant qu'elle parlait, et elle soupira profondément. Plus tard, quand les jeunes filles se trouvèrent seules, Laura Mason revint sur la conversation de la salle à manger.

« Je crois que j'aurais dû me taire sur Lancelot Darrell, dit-elle. Je sais que sa mère est malheureuse à cause de lui sans cependant connaître la cause de son chagrin. Les deux tantes de Lancelot qui habitent Woodlands sont deux vieilles filles méchantes et rusées; elles se sont arrangées de façon à l'éloigner de son oncle, M. de Crespigny, qui doit lui laisser sa fortune. Et réellement je ne vois pas à qui il pourrait le laisser maintenant; il y avait un vieillard...

un ami de collège de M. de Crespigny... qui espérait hériter du domaine de Woodlands, mais cette espérance était absurde évidemment. Ce vieillard — qui, entre parenthèses, était le père de cette mistress Darrell — est mort maintenant. De sorte que Lancelot n'a plus rien à craindre de ce côté-là.

— Et M. Lancelot Darrell est-il sûr d'avoir la fortune ? dit Eleanor d'un ton d'interrogation après une longue pause.

« Oui, si M. de Crespigny meurt sans testament. Mais les deux vieilles, les sœurs de mistress Darrell, sont auprès de lui nuit et jour et elles finiront peut-être pas le décider à tester en leur faveur. Cette crainte rend mistress Darrell malheureuse. Elle idolâtre Lancelot, qui est fils unique et a été, dit-on, terriblement gâté dans son enfance, et elle ne sait pas s'il sera, en somme, riche ou pauvre.

— Et en attendant M. Darrell est dans l'Inde ?

« Oui. Il est parti il y a trois ans. Il est surveillant chez un planteur d'indigo qui réside à des centaines de milles de Calcutta, dans un endroit dont le nom est impossible à prononcer. Je ne le crois pas très-heureux et il n'écrit pas souvent... pas plus d'une fois par an.

— Ce n'est donc pas un bon fils, dit Eleanor.

Ah ! je n'en sais rien. Mistress Darrell ne se plaint jamais et elle est très-hère de lui. Quand elle en parle, elle dit toujours : Mon fils. Mais pour un motif

ou pour un autre, elle n'en est pas moins très-souvent inquiète. Aussi, si parfois il lui arrivait d'être sévère, nous supporterions ses boutades, n'est-ce pas, Eleanor ? Me permettez-vous de vous appeler Eleanor ?

« La jolie tête blonde de l'héritière s'appuya sur l'épaule de miss Vane en lui adressant cette question, et ses yeux bleus implorèrent cette concession.

« Oui, oui, j'aime bien mieux être appelée Eleanor que miss Vincent.

— Et vous m'appellerez Laura. Personne ici ne me désigne sous le nom de miss Mason, excepté M. Monckton, quand il me sermonne. J'espère que nous serons très bien ensemble, Eleanor.

— Je l'espère aussi, ma chère enfant.

Eleanor Vane éprouva tout à coup un serrement de cœur causé par la crainte en parlant de la sorte. Allait-elle être heureuse et oublier le but de sa vie ? Allait-elle être heureuse et enrouer dans sa mémoire le souvenir de son père assassiné ? Dans cette paisible retraite, dans la compagnie de cette jeune fille qui était sa première connaissance ayant quelque rapport d'âge, allait-elle négliger ce sombre projet; ce désir aux racines profondes qu'elle avait caressé depuis la mort prématurée du vieillard ?

Elle recula en frissonnant d'épouvante devant la perspective de ce bonheur calme qui menaçait de l'entraîner à un équilibre dans lequel elle se sentait

dessein perdrait de sa force et peu à peu s'effacerait de son esprit.

Elle se dégagea des bras qui entouraient faiblement sa taille et se redressa tout à coup de toute sa hauteur.

« Laura, s'écria-t-elle, Laura, il ne faut pas me parler ainsi. Ma vie n'est pas comme la vôtre. J'ai quelque chose à faire... j'ai un but à poursuivre, un but devant lequel toute pensée de l'esprit et toute impulsion du cœur doivent céder.

— Quel but, Eleanor, demanda Laura Mason presque alarmée des manières énergiques de sa compagne.

— Je ne puis vous le dire, c'est un secret, » répliqua miss Vane.

Puis se rasseyant de nouveau à côté de Laura, Eleanor passa tendrement son bras autour de la taille de la jeune fille.

« J'essayerai de remplir mes devoirs envers vous, chère Laura, lui dit-elle, et je sais que je serai heureuse avec vous. Mais si jamais vous me voyez triste et silencieuse, vous comprendrez qu'il y a dans ma vie un secret et dans mon esprit un projet qui tôt ou tard doit s'accomplir. Tôt ou tard ! répéta-t-elle en soupirant, mais Dieu seul peut savoir à quelle époque. »

Elle fut silencieuse et distraite durant tout le reste de la soirée, quoiqu'elle se mit au piano sur la demande de mistress Darrell, et satisfait cette dame en jouant brillamment quelques fantaisies. Elle se sentit soulagée lorsqu'à dix heures